

La présente décision  
affichée le 12 décembre 2023  
et transmise au représentant de l'État le 11 décembre 2023  
est exécutoire depuis cette date.

## CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt trois, le lundi 11 décembre, à 14h00,  
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en  
session ordinaire,  
dans la salle Kléber Loustau au Conseil départemental de Loir-et-Cher à Blois,  
sous la présidence de Madame Sylvie GINER.

Date de la convocation : 4 décembre 2023

### **Présents : (22)**

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER, Philippe GOUET, Catherine LHÉRITIER.

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER.

Collège EPCI 41 : Alain PROT, Philippe MERCIER, Nicolas HASLÉ, Frédéric DEJENTE, Régis SOYER, Bernard  
ESPUGNA, Henry LEMAIGNEN, Pierre SOLON, Michel GUIMONET, Hubert AZEMARD, Stéphane LEROY.

Collège EPCI 37 : Jean-Claude OMONT, Marc LEPRINCE, Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Martine  
TARTARIN, Jean-François CRON, Jocelyn GARCONNET.

### **Absents : (32)**

Guillaume CREPIN, Mohamed MOULAY, Delphine BENASSY, Alexandre AVRIL, Jacques PAOLETTI,  
Guillaume PELTIER, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU,  
Malik BENAKCHA, Philippe MASSON, Marwane CHABBI, Joël NAUDIN, Jean-Claude THUILLIER, Laurent  
ALLANIC, Roger LEROY, Éric MARTELLIÈRE, Karine MICHOT, Marc ANGENAULT, Vincent MORETTE, Alain  
BENARD, Marc JONCHERAY, Jean-Claude GAUTHIER, Daniel SANS-CHAGRIN, Christophe BAUDRIER,  
Christian PIMBERT, Thierry BRUNET, Sylvia GAURIER, Jean-Christophe GASSOT, Patrick MICHAUD, Isabelle  
GAUDRON.

### **Personnes ayant donné pouvoir : (12)**

Guillaume CRÉPIN à Bernard PILLEFER

Mohamed MOULAY à Martine TARTARIN

Delphine BENASSY à Hubert AZEMARD

Jacques PAOLETTI à Catherine LHÉRITIER

Jocelyne COCHIN à Sylvie GINER

Geneviève GALLAND à Claude BORDIER

Jean-Claude THUILLIER à Alain PROT

Roger LEROY à Michel GUIMONET

Thierry BRUNET à Pierre SOLON

Sylvia GAURIER à Marc LEPRINCE

Isabelle GAUDRON à Jocelyn GARCONNET

Joël NAUDIN à Philippe MERCIER

Pour : 34 (66 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

**Délibération n°3 : Désignation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux**

## LE CONSEIL SYNDICAL

**Vu** l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1413-1 relatif à la composition et aux missions des Commissions Consultatives des Services Publics Locaux,

**Considérant** que le quorum est atteint,

## DÉCIDE

**Article 1** : La composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux est renouvelée. Présidée par la Présidente du Syndicat ou son représentant et comprenant 6 membres du Conseil syndical et 6 représentants d'associations locales.

**Article 2** : Les membres du Conseil syndical qui participeront à cette commission consultative sont les suivants :

Membres titulaires :

- Delphine BENASSY (Région)
- Isabelle RAIMOND PAVERO (CD37)
- Martine TARTARIN (EPCI 37)
- Thierry BRUNET (EPCI 37)
- Pierre SOLON (EPCI 41)
- Hubert AZEMARD (EPCI 41)
  
- Membres suppléants :
- Guillaume CRÉPIN (Région)
- Mohamed MOULAY (Région)
- Bernard PILLEFER (CD41)
- Jocelyne COCHIN (CD 37)
- Jocelyn GARCONNET (EPCI 37)
- Michel GUIMONET (EPCI 41)

**Article 3** : Les représentants des associations locales qui participeront à cette commission consultative sont les suivants :

Pour l'Agence de Développement Touristique Val de Loire - Loir-et-Cher : la Présidente, Catherine LHERITIER, membre titulaire, ou son représentant.

Pour l'Agence Départementale du Tourisme de Touraine : le Présidente, Etienne MARTEGOUTTE, membre titulaire, ou son représentant.

Pour l'association Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que Choisir du Loir-et-Cher : le Président, Thierry PINEAU, membre titulaire, ou son représentant.

Pour l'association CLCV 37 (Consommation, Logement, Cadre de Vie), Association nationale de défense des consommateurs et usagers : la co-Présidente, Marie-Claude FOURRIER ou la Vice-Présidente, Anne-Marie BRUNET, membre titulaire, ou leurs représentants.

Pour l'association Loir-et-Cher Tech : le Président, Franck BATAILLE, membre titulaire, ou son représentant.

Pour l'association Digital Loire Valley: le Présidente, DARGAISSE Julien, membre titulaire, ou son représentant.

**La Présidente du SMO Val de Loire Numérique**

  
**Sylvie GINER**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.*